

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projet concerne le financement de projets solaires thermiques de plus de 25 m² utiles de capteurs par projet

Ne sont pas éligibles :

- les systèmes constitués de PAC couplées à des capteurs solaires thermiques,
- les installations pouvant bénéficier du crédit d'impôt.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Aide Forfaitaire pour les installations entre 25 et 100 m² définie par la grille ci-dessous :

	Aide forfaitaire en €/tep solaire utile
Logement Collectif Tertiaire, Industrie et Agriculture	13 000

Aide pour les superficies supérieures à 100 m², calculée par analyse du coût de revient et comparaison avec une solution de référence fossile, avec plafonnement de l'aide selon la grille ci-dessous :

	Aide Maxi en €/tep solaire utile	Plafonds Maxi des dépenses éligibles dont ingénierie, suivi et maintenance
Logement Collectif Tertiaire, Industrie et Agriculture	13 000	1 100 €/m ²

STRUCTURES ET PROJETS ÉLIGIBLES

Sont éligibles à cet appel à projets l'ensemble des maîtres d'ouvrages suivants :

- les collectivités locales et territoriales ;
- les entreprises ;
- les organismes publics et notamment ceux du secteur du logement social et de la santé ;
- les associations.

Les critères d'éligibilité (instructions générales et projets solaire) sont détaillés sur le site internet de l'ADEME :

<http://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaaleur/fonds-chaaleur-bref>

- Au préalable, les projets déposés devront avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité, laquelle peut bénéficier d'une subvention.

PROCÉDURE-CALENDRIER

- Instruction au fil de l'eau dans la limite des crédits disponibles et selon les critères en vigueur.
- Date limite de dépôt de dossier : **30 septembre 2018**

PLUS D'INFO

Appel à projets complet et dossier de candidature à télécharger sur :

- www.alsace.ademe.fr/actualite/appels-projets
- www.champagne-ardenne.ademe.fr/actualites
- www.lorraine.ademe.fr/appels-projets

CONTACTS

- Départements 67 et 68 : jonathan.muller@ademe.fr
- Départements 08, 10, 51 et 52 : axel.wyckhuysse@ademe.fr
- Départements 54, 55, 57 et 88 : eric.schang@ademe.fr